

Date :

Nom et prénom :

Règlement d'ordre intérieur CNVV

(Version 21 janvier 2013)

Le fait de s'inscrire implique le respect des conditions générales ainsi que l'adhésion au règlement d'ordre intérieur qui vise au respect d'un minimum de règles de conduite de vie en communauté par chacun des participants.

Je suis pilote au Centre National de Vol à Voile (et/ou j'utilise les infrastructures du CNVV).

Je prends conscience que l'activité vélocipédique nécessite le respect de quelques règles communes faisant appel au simple bon sens ou au principe de solidarité. Il y va de la sécurité de notre activité, de l'ordre nécessaire au bon fonctionnement de notre association et de la bonne ambiance qui doit régner entre ses membres.

En signant ce document, je m'engage à respecter les règles de conduite suivantes, en plus des règles propres aux activités de vol :

1. Lorsque je souhaite voler, j'assiste au briefing matinal (s'informer de l'heure exacte au secrétariat) et je m'engage à participer activement à la sortie des planeurs et à leur rentrée à l'issue des activités. Les activités commencent en principe vers 08h30 ou 09h00.
2. Je me conforme scrupuleusement aux instructions données au cours du briefing matinal sur l'espace aérien et ses restrictions éventuelles. C'est au cours de ce briefing que l'on répartit les machines. Le chef pilote donne ses instructions et les consignes de sécurité. Il formule les remarques qu'il juge nécessaires. Le briefing matinal sert également à être informé de la météo. Si je n'ai pas assisté au briefing, je collecterai moi-même l'information (en consultant le chef pilote, le secrétariat, les valves d'affichage dans le hall CNVV et dans la camionnette de piste...). Je n'utiliserai une machine qu'avec l'autorisation expresse du chef pilote ou de son remplaçant, et en accord avec les autres utilisateurs. L'usage de la voiture de piste est également soumise à l'accord préalable du chef pilote. Chaque utilisateur de ce véhicule doit être en possession de son permis de conduire.
3. Si, exceptionnellement, il m'arrivait de ne pas pouvoir assister au briefing pour une raison valable et contraignante ou si je me trouvais dans l'incapacité absolue de participer à la sortie des planeurs, je ne volerais qu'avec l'autorisation explicite du chef pilote ou du chef de piste. Je me présenterais à lui spontanément. Je suis conscient que cette autorisation est une faveur et non un droit que me confèreraient mes excellentes prestations en vol, mon ancienneté au CNVV ou mon nombre d'heures de vol.
4. Après utilisation d'un planeur ou d'un avion, je le nettoierai toujours à l'issue des vols avant de le rentrer au hangar et je veillerai à en retirer les parachutes, batteries, coussins et compléments de poids. Je veillerai également à replacer les housses si le planeur en est pourvu.
5. Lorsque j'utiliserai un véhicule sur la plaine, les 4 clignoteurs seront activés et je respecterai strictement les règles prévues dans le manuel de l'aérodrome pour la traversée des pistes. **Je n'ai jamais priorité sur les aéronefs.**
6. Lorsque je remorquerai un planeur avec un véhicule, je veillerai à utiliser une corde d'une longueur d'au moins 10 m. Deux personnes m'aideront à la mise en piste (une seule personne tolérée si le planeur est muni d'un patin de queue). La fenêtre de la voiture restera ouverte pour entendre d'éventuels avertissements. Les diffuseurs audio et Gsm seront éteints. La bonne vitesse sera celle qui n'oblige pas ceux qui tiennent le planeur à courir.
7. Je n'ai pas le droit de pénétrer dans l'atelier sans l'autorisation explicite du chef mécanicien, du chef pilote ou de son remplaçant.

Signature:

1

Date :

Nom et prénom :

8. Je veillerai à partager le temps d'utilisation de la machine sur laquelle je souhaite voler avec fair play avec les autres pilotes intéressés. Je suis conscient que les activités d'instruction sont prioritaires et qu'un instructeur peut monopoliser une machine à cette fin.
9. J'ai le devoir de signaler immédiatement tout incident de sécurité au chef pilote ou à son remplaçant. Si un danger est imminent, je prendrai moi-même la (les) mesure(s) que j'estime adéquate(s) pour en supprimer la cause (sauf en cas d'incident technique) ou en empêcher les conséquences si la sécurité de personnes est menacée, ceci sans mettre ma propre sécurité en jeu.
10. Je suis parfaitement conscient que mon ancienneté et mon nombre d'heures de vols ne me donnent aucune prérogative ou priorité. Ce statut me confère le droit et le devoir de montrer l'exemple aux plus jeunes et aux moins expérimentés, dans le respect de l'autre et des convenances.
11. Si je suis stagiaire, mes activités sont réglées entièrement par mon instructeur.
12. Je suis informé qu'il est interdit aux stagiaires du CNVV de détenir des boissons alcoolisées, drogues ou autres produits illicites dans l'enceinte de l'aérodrome y compris dans les véhicules stationnés dans cette enceinte. L'alcool et les drogues sont incompatibles avec les exigences pointues du sport aérien en général et particulièrement du vol à voile. Des contrôles aléatoires (alcotest entre autres) seront pratiqués au cours de la saison (soit au briefing ou en piste). Si des mineurs d'âge enfreignaient ces recommandations et/ou se retrouvaient « sous influence », il leur est signalé qu'aucune dérogation n'est prévue pour eux. Ils sont particulièrement concernés, leur système nerveux n'étant pas encore arrivé à maturité. **Sanctions** : en cas de contrôle positif : de la mise à pied au renvoi définitif (et sans remboursement des frais d'inscription), taux d'alcoolémie zéro.
13. Je suis informé que les mineurs d'âge en stage au CNVV sont mis sous la responsabilité de la direction CNVV et des instructeurs. Je prends bonne note du fait que les mineurs ne peuvent pas quitter l'enceinte de l'aérodrome sans l'autorisation des parents ainsi que des responsables administratifs CNVV.
14. Si j'utilise un planeur pour un vol découverte, je me conformerai à la durée maximale prévue (entre 30 et 45 minutes, décollage et atterrissage inclus). Toute prolongation de vol devra être explicitement autorisée par le chef pilote ou son remplaçant (par radio ou avant le vol). Si je n'ai pas de radio, j'atterrirai après 45 minutes maximum sauf si convenu autrement au moment du départ. Je signerai l'Addendum dédié aux vols « découverte ».
15. Étant en attente en piste pour voler ou après avoir volé, je me rendrai utile d'initiative en aidant les autres pilotes à la manœuvre des planeurs lors des mises en piste, décollages et atterrissages ou en tenant la planche de vol.
16. Une chambre n'est accessible qu'**après réservation, inscription et paiement de la location au secrétariat**. En cas d'arrivée en dehors des heures d'ouverture du secrétariat, prévoir une réservation téléphonique 24 heures en avance. Je libère ma chambre le jour suivant dans la matinée, si je ne l'utilise plus. Je prends note que la cuisine CNVV est réservée aux instructeurs et aides instructeurs, participants bénévoles à des travaux CNVV, aux pilotes remorqueurs et administrateurs CNVV. Toute dérogation doit être sollicitée à la Direction. Les stagiaires doivent se comporter en bon père de famille quant aux lits et armoires qui leur sont attribués. Tout dégât occasionné durant le stage sera facturé à la personne responsable du bien durant son séjour.

La non-mixité est de rigueur dans les chambres.

Signature:

2

Date :

Nom et prénom :

17. En tant qu'adulte, je veillerai, par mon comportement, à respecter les mineurs sur lesquels j'ai autorité, tant sur le plan physique que moral.
18. Si je pèse moins de 60 Kg, je me munirai d'un coussin lesté de plomb pour compenser la différence de poids Il est interdit d'utiliser des rondelles d'altères : ce sont des accessoires très dangereux.
19. Si j'ai des commentaires et suggestions constructifs à émettre, j'en ferai part directement au chef pilote, au chef de piste ou au responsable administratif. Tout conflit en piste sera arbitré par le chef pilote ou le chef de piste. Le personnel du CNVV est à ma disposition pour recueillir toutes les idées et remarques constructives et se fera un point d'honneur d'y donner suite.
20. Je suis informé du fait que le non respect de ces règles donnera lieu à une sanction (avertissement verbal ou écrit) de la direction du CNVV ou exclusion du contrevenant du stage et/ou du CNVV suivant la gravité de la faute.
21. Nous rappelons à toutes et à tous que la voltige sous toutes ses formes est INTERDITE au CNVV de façon absolue pour tout utilisateur d'une machine du CNVV ou d'une machine tierce utilisée en pool par le Centre.
22. Pour tout point absent du présent règlement, il faudra tenir compte de l'avis des membres du Conseil d'Administration et en particulier de celui de l'Administrateur Délégué.

Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement d'ordre intérieur et y adhérer pleinement.

Signature:

